

Situation de la colonie du Fort Dauphin deux mois après son établissement

Maudave à Dumas, le 8 octobre 1768

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2, n°65.

Cette lettre est antidatée puisque, selon le journal de Maudave, la flûte *la Garonne* quitte la rade du Fort Dauphin le 7 octobre.

=====

Copie d'une lettre écrite à M. Dumas du Fort Dauphin le 8 octobre 1768

Vous verrez, mon cher Général, par toutes les paperasses ci-jointes la situation des affaires dans cette partie. Vous n'avez pas gagné grand-chose en me substituant pour votre correspondance à M. de Valgny, à en juger du moins par l'énormité du fatras dont je vous assomme. Quoiqu'il en soit, je vous rends le compte le plus exact et le plus détaillé qu'il m'est possible et vous serez en état de vous décider si vous n'avez besoin pour cela que de la certitude des faits particuliers.

Je vous adresse copie de mon journal jusqu'au moment du départ de *la Garonne*, et un mémoire sur l'établissement du Fort Dauphin et sur les traites de bœufs. Comme je suis sur les lieux, les choses à ce dernier égard me paraissent dans leur véritable point de vue. C'est une erreur de penser que notre commerce de bétail puisse se soutenir ici dans sa forme actuelle. Vous en verrez les raisons détaillées au dit mémoire, et je vous en épargne la répétition. Vous jugerez au premier coup d'œil que je tiens toujours en secret pour le Sud ; mais je me défends en soutenant que vous n'auriez pas cette idée, si vous ne penchiez pas trop pour le Nord. J'ai fait convenir M. de Valgny, malgré la croûte épaisse de préjugés qui environne ses idées, qu'un établissement au Fort Dauphin était indispensable. Je ne vous écris pas ce fait comme une autorité irréfragable. M. de Valgny méprisait tellement cette partie qu'il n'a jamais voulu aller à huit cents toises du fort, aussi n'y connaissait-il rien du tout, et l'assentiment qu'il a accordé à mon opinion est d'un poids fort léger sur mon esprit. Les raisons qui me déterminent me paraissent de la dernière évidence. 1° le Fort Dauphin peut être un poste de guerre inattaquable. 2° l'air y est fort sain et la terre d'une grande fertilité. 3° le pays est très peuplé, puisqu'il y a plus de 80 villages à dix et douze lieues à la ronde. 4° les gens du pays paraissent s'affectionner à nous et désirer que nous nous fixions parmi eux. 5° leurs différents chefs obéiront à celui d'entre eux auquel nous donnerons note confiance, de sorte que nous n'aurons affaire qu'avec un seul ce qui abrège beaucoup les difficultés. 6° dans l'espace de terrain qu'on nous a cédé et qui peut être facilement triplé, quadruplé et multiplié suivant nos désirs, on peut élever un troupeau immense de gros et de même bétail, lequel troupeau, mieux soigné, mieux nourri, multipliera sans proportion plus que ceux des gens du pays et assurera par une voie si simple la fourniture de l'Isle de France.

Ces raisons, mon cher Général, ne sont pas les seules qui me portent à insister sur l'établissement du Fort Dauphin. Écoutez-moi, je vous prie, sans prévention : pesez et jugez. Le sol de cette partie de l'île est généralement bon et fertile dans la portion qu'on m'a cédée, il y a plusieurs grands horrac¹ qui doivent fournir une quantité immense de riz. Ces horrac sont tous faits. Les eaux y sont distribuées dans les divers compartiments et il ne reste qu'à les planter. C'est assurément un grand travail d'épargné. Le reste de ce terroir est propre à porter du blé. Les pâturages y seront facilement multipliés et améliorés de manière qu'il ne reste plus qu'à y fixer des habitants qui, dès le premier moment, peuvent presque entrer en puissance.

Je porte le nombre de ces habitants dans mon mémoire à 60 ou 70 possesseurs de terres, et je crois que c'est assez pour les commencements, car en ajoutant à ce nombre les ouvriers et les autres journaliers. Cela fera un corps de 120 à 130 Blancs sans compter la petite garnison du fort.

¹ Horrac : terme malgache pour désigner les surfaces inondables formant des rizières

Ce premier projet ne prend rien sur celui de l'établissement à faire dans le Nord. Songez d'ailleurs que dans le moment actuel, vu la pénurie où vous êtes, vous ne devez pas espérer de faire un effort considérable sans recevoir les secours de France. Or ces secours m'ont été promis, et ils me seront d'autant plus certainement accordés qu'ils sont assez médiocres ; car je vous assure qu'avec des hommes, des armes, et de l'eau de vie, je ferai ce que je voudrai dans ce pays, sans jamais employer la violence.

Vous avez à l'Isle de France beaucoup de gens de travail embarrassés de leurs subsistance et à Bourbon des familles entières sont dans ce cas ; daignez faire un triage de tous ces gens-là et me les envoyer. *Venite ad me omnes qui onerati estis*² et vous trouverez à vous décharger du fardeau de l'oisiveté. C'est à eux que je parle. Si vous voulez, mon cher Général, me faire passer une centaine de ces désœuvrés, je les emploierai utilement pour eux et pour vous. Pour eux, en ce que bientôt ils subsisteront du produit de leur travail ; pour vous, en ce que ce nombre de Blancs me donnera un grand crédit dans ce pays et que je l'emploierai à tout ce qui pourra intéresser le service du Roi dans les lieux où vous êtes.

J'ai envoyé 15 de mes jeunes gens dans le Nord, sous la conduite de M. de La Marche et de M. Valgny. Ils n'ont pas voulu de détachement pour les escorter. Ce voyage nous donnera des notions plus précises et plus exactes sur cette portion de l'île qu'on en a eues jusqu'à présent. En comparant leurs découvertes avec celles de M. le chevalier Grenier, nous saurons bientôt ce que nous devons nous promettre du Nord. Mais je viens à ma ritournelle, il faut un établissement au Fort Dauphin. Cette nécessité ne nuit en aucunes sortes à des desseins ultérieurs. Toutes ces raisons et grand nombre d'autres qui en dérivent m'engagent à vous demander de me laisser passer ici l'hivernage. Quelque attachement que je puisse avoir à mes idées particulières, vous pouvez vous assurer que je ne ferai rien que de votre aveu. Je resterai, et pour dire vrai avec un grand plaisir, si vous approuvez mes vues et si vous y résistez, je retournerai auprès de vous sans la moindre répugnance.

Je vous prie seulement d'observer qu'en m'éloignant d'ici, sans y laisser une forme apparente ou régulière de l'établissement, je mettrai les chefs du pays dans l'inquiétude et dans l'embarras et nommément celui que j'ai choisi pour lui donner ce qui ne m'appartenait pas, l'empire et la juridiction sur les autres. Il est établi à 100 toises d'ici avec sa famille et ses principaux sujets. Il nous promet monts et merveilles, s'il en remplit seulement la vingtième partie, nous serons trop à notre aise.

Je présume que plusieurs personnes destinées pour l'établissement de Madagascar pourront être arrivées à l'Isle de France si vous avez reçu un vaisseau depuis mon départ, je vous supplie de les envoyer ici. Dans ce nombre doivent être nos missionnaires, M. Munier, médecin botaniste, M. Godefroi chirurgien major,³ un ingénieur géographe, un arpenteur : tout cela sera très utile ici.

Comme M. de Saint Pierre est assez versatile, peut-être que l'envie de venir à Madagascar lui aura pris ou lui prendra ; dans l'un ou l'autre cas, je vous prie instamment, mon cher Général, de ne pas me l'envoyer. Vous êtes trop bon et trop juste pour ne pas sentir que la vie que je mène et le genre d'affaires dont je suis chargées, exigent qu'on ne me donne personne qui ne me convienne, et que je suis maître de me débarrasser de tous ceux dont j'aurai sujet de n'être pas content.

J'ai visité à diverses reprises le terrain que Dian Mananzac nous a cédé. Je vous assure qu'à ne regarder que ce qui paraît de la paresse extérieure de ces peuples, il est difficile de comprendre qu'ils aient pris tant de peine pour façonner les terres et les rendre propres à recevoir des riz. Le pied des montagnes est tout coupé en horraçs arrangés et nivelés, avec des aqueducs réguliers pour distribuer également les eaux. Il y en a 7 ou 8 de cette sorte dans cette portion de terre, et je crois que dans l'état actuel où ils sont, ils produiront facilement trois à quatre cents milliers de riz. J'y ai remarqué de grandes pièces bonnes à être ensemencées, des revers de coteaux où la vigne réussira à merveille. Ajoutez à tout cela de vastes pâturages, de grands étangs pleins de poissons, et vous verrez que l'établissement sera bientôt à se perfectionner. Les montagnes sont couvertes de bois, ainsi nulle difficulté à se loger. Sous quelque aspect que j'envisage cet établissement, je ne lui trouve que des avantages, sans la plus légère ombre d'inconvénient. J'ai oublié de vous dire qu'il y a un village tout

² *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis*. Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau. (Matthieu 11, 28-30)

³ Peut-être le Sr Godefroy, chirurgien à Cayenne, rentré en France en 1767. (A.N. Col E208, vue 750)

bâti sur notre territoire, et ce village qui est grand et bien palissadé peut servir jusqu'au temps où les habitants se mettrons plus à leur aise.

L'objet principal de l'établissement du Fort Dauphin sera la traite des bœufs que l'on fera plus avantageusement avec les Blancs qu'avec les nègres. Les raisons en sautent aux yeux. Les habitants français nourriront mieux leurs bestiaux et les soigneront mieux. Les bœufs ne seront plus obligés d'être trois ou quatre mois sur la pelouse du Fort Dauphin où ils ne trouvent rien ou presque à manger, ce qui les maigrit et les relâche, et cause ces grandes mortalités dont on s'est toujours plaint, pendant leur traversée de Madagascar à l'Isle de France, et après leur arrivée dans cette dernière île. Vous verrez dans le mémoire ci-joint la manière dont je crois qu'il faut s'y prendre pour former ce nombreux troupeau. L'avance qu'il en coûtera au Roi lui sera facilement remboursée par les nouveaux colons. Aussi ai-je dans la tête que l'établissement du Fort Dauphin porte en lui-même ses germes actifs et créateurs, et qu'il a peu besoin de secours étrangers. En effet, pourvu que les habitants qui viendront reçoivent en nature 25 vaches, 5 taureaux, 12 bœufs propres à être domptés, et une portion d'effets de traite pour payer 8 à 10 marmites⁴ ou esclaves qu'ils ne feront que louer ; en six mois ils seront en état de vivre par eux-mêmes, et six mois ou un an après, ils seront à portée de rembourser au Roi la majeure partie de ces avances.

Le riz et les bestiaux ne seront pas leur seule culture ; le blé, le chanvre, la vigne pourront partager leurs soins, enfin il n'est rien qu'on ne puisse se promettre d'un climat sain et tempéré et d'un sol fertile et plantureux.

Nous partirons de ce point pour mieux connaître le pays et nous décider sûrement pour un grand établissement dans le Nord, car je vois clairement qu'il sera plus facile de tirer un grand parti des peuples septentrionaux que de ceux qui habitent les environs du Fort Dauphin. Mais je soutiens en même temps que nous ferons plus de progrès par les terres que si nous nous contentons de nous présenter simplement au bord de la mer. Nous touchons d'ici à la vallée d'Amboule : les Amboulais ont de fréquentes relations avec les *Matatanes*. J'ai recommandé à M. de La Marche et à M. de Valgny d'examiner soigneusement le pays de ces derniers peuples, c'est peut-être là qu'il faudra nous fixer, si j'en crois du moins ce qu'on me dit ici de leurs richesses et de la fertilité de leur sol.

Je vous demande, mon cher Général, 50 soldats d'augmentation car en vérité j'ai trop peu de monde. Un officier de plus suffira, mais je vous supplie que ce ne soit pas un capitaine, pour laisser le commandement à M. le chevalier de Poilly dont je suis fort content. Il aura l'honneur de vous remettre cette lettre et de vous rendre compte de l'état particulier du détachement. MM. les officiers se conduisent à merveille et le choix que [vous] avez fait d'eux me prouve que vous m'affectionnez. M. de Mareuil est actuellement en course avec 16 hommes, M. de La Coulonnerie en a déjà fait deux ou trois et il s'emploie à tout avec beaucoup de zèle et de volonté. M. Linetot a voulu aller dans le Nord, il est avec M. de La Marche.

J'ai instruit M. le chevalier de Poilly des choses qu'il a sollicitées auprès de vous, et je lui ai fort recommandé de rendre ces sollicitations vives et importantes. Je vous supplie d'entrer dans les vues que je prends la liberté de vous proposer, et de vous assurer que vous ferez une chose très utile et très avantageuse.

M. Fijac va partir pour sa mission. La montagne en question est à quatre lieues d'ici vers l'Anse aux Galions. Elle borne nos concessions, de manière que si on pouvait se promettre quelque chose de relatif à cette découverte, notre territoire est très bien choisi. Mais ce ne peut être une affaire prompte, et je présume que le hasard seul ne peut rien nous découvrir. C'est au temps et à la patience et à un travail assidu que nous devons nous confier.

Si vous avez des nouvelles de France, je vous supplie de m'en faire part, car je présume que vous me laisserez hiverner ici, cela convient en tout genre au service du Roi et au succès de la mission dont je suis chargé sous vos ordres. Je vous promets que je ne perdrai pas mon temps et que cinq ou six mois de résidence ici produiront un très bon effet. Si, comme je l'espère, *la Garonne* m'apporte ce que j'ai l'honneur de vous demander, elle trouvera à son retour une garnison toute prête, et je ferai les plus grands efforts pour qu'elle puisse même faire un second voyage. Je vais me mettre en campagne

⁴ Marmite : à Madagascar, personne que l'on loue pour un temps ou une mission donnée : souvent pour le portage.

pour ce double objet aussitôt après son départ. Je commencerai par la partie du Sud, et je reviendrai par la vallée d'Amboule et le côté d'Itapère, de manière que j'aurai parcouru plus de 60 lieues de pays.

Je ferai ce voyage presque toujours à cheval malgré les lacs et les rivières, et je me flatte qu'à mon retour vous aurez une notice exacte des pays que j'aurai traversés ; cette course servira de plus à me faire reconnaître et respecter des chefs. La plupart sont déjà venus au fort. Ils m'attendent chez eux et j'en serai certainement bien reçu.

Chaque jour amène de nouvelles connaissances. Je savais que le chanvre était naturel au pays. J'en ai fait chercher et par les soins de M. Bouchet⁵, on vient de m'en apporter un bon paquet en graines. Il est de la même qualité que celui de France, et c'est, comme vous jugez bien, un objet de commerce très important. Je ne fais pas de doute que j'aurai bientôt la vigne. Enfin il y a tant et de si grands objets d'utilité que je ne puis me résoudre à abandonner la partie. Toutes ces réflexions me décident à faire venir Madame Modave auprès de moi : car ce voyage lui coûtera moins qu'une longue absence, puisque je serai sept ou huit mois sans paraître à l'Isle de France, et que, même lorsque je m'y rendrai, mon séjour n'y pourra être que de quelques semaines. Outre ma satisfaction personnelle que j'envisage dans ce parti, une considération politique me détermine encore. Les chefs du pays me voyant un air d'établissement, me respecteront et me rechercheront davantage. Vous comprendrez, mon cher Général, ce qu'une pareille conduite peut et doit opérer de bons effets, et vous approuvez très certainement ce que je vous propose. D'ailleurs lorsque je serai fixé ici, je n'en irai pas moins à l'Isle de France toutes les fois que vos ordres ou le service du Roi m'y rappelleront.

J'envois à l'Isle de France, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, M. le chevalier de Poilly, j'espère que vous le recevrez bien et que vous ajouterez foi à ce qu'il vous dira de ma part. Je lui adjoins M. Pestré, garde magasin de l'établissement, pour les affaires de détail, et M. Bouchet pour des choses qui me sont particulières. Ce dernier vous informera de plusieurs détails dignes de votre curiosité. Il est industriel et actif, et plus en état que personne de vous exposer la situation où nous sommes et ce que nous pouvons en attendre pour l'avenir.

Comme je vous envoie l'état des choses que je vous demande, il est inutile que j'en fasse mention dans cette lettre. Je vous supplie très instamment d'avoir la bonté de vous prêter à ma situation et de faire dans ce rapport ce qui vous sera possible. Je me flatte aussi que pendant mon absence, vous me ferez connaître que vous continuez à vous intéresser à moi et que vous protégerez mes affaires dans tout ce que raison et justice peuvent permettre.

Au dernier égard, je compte infiniment sur vos bontés et je me promets que mes procureurs trouveront en vous l'accès et l'intérêt que j'ai droit d'attendre de l'honnêteté de votre âme et de l'affection dont vous m'honorez. Je ne vous parlerai jamais sur ce chapitre que pour vous faire des remerciements. Je vous prie de recevoir avec bonté les assurances de l'attachement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé Modave.

* * *

⁵ M. Bouchet aide chirurgien.